FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

Raspberry Tart, Liquide ne contenant pas de nicotine, 0mg

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identificateur de produit:	Raspberry Tart
Autre identifiant:	Aucun

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usages du produit:	For use in electronic cigarette devices

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de l'entreprise:	Dinner Lady Fam Ltd
Adresse de l'entreprise:	GM House Wilkinson Way Blackburn BB1 2EH
Contact:	Regulatory Affairs
Adresse e-mail:	Compliance@VapeDinnerLady.com
Téléphone de l'entreprise:	+44 (0)1254 865915

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone en cas d'urgence:	CHEMTREC 24-hour: +1-703-741-5500

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification du Règlement (CE) n°1272/2008

Classe et catégorie de danger:	Ce matériel ne satisfait pas aux critères de classification énoncées par le Règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification du Règlement (CE) n°1272/2008

Mention d'avertissement	Aucun
Mention de danger	Aucun
Information complémentaire:	EUH208, Contient (2E)-1-(2,6,6-trimethyl-1,3-cyclohexadien-1-yl)-2-buten-1-one, 4-hydroxy-2,5-diméthyl-3(2H)-furanone. Peut produire une réaction allergique. EUH210, Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
Conseil de prudence	Aucun

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

Raspberry Tart, Liquide ne contenant pas de nicotine, 0mg

Pictogrammes Aucun

2.3. Autres dangers

Autres dangers

Éléments d'étiquetage CLP pour les sensibilisants cutanés::	(2E)-1-(2,6,6-trimethyl-1,3-cyclohexadien-1-yl)-2-buten-1-one, 4-Hydroxy-2,5-dimethyl-3(2H)-furanone
Concentration (%) en Hydrocarbure ::	0.0000%

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Contenu:

Nom	CAS	CE	N° de registre REACH	%	Classification du Règlement (CE) n°1272/2008	Conc. spécifique Limites spécifiques, facteurs M et ETA.
(2E)-1-(2,6,6-trimethyl-1,3-cyclohexadien-1-yl) -2-buten-1-one	23726-93-4	245-844-2		<0.1%	Skin Irrit. 2-Skin Sens. 1A-Aquatic Chronic 2; H315-H317-H411,-	dermal: ATE = 2900 mg/kg bw
4-hydroxy-2,5-diméthyl-3(2H)-furanone	3658-77-3	222-908-8		<0.1%	Eye Irrit. 2-Skin Sens. 1A;H317-H319,-	oral: ATE = 2500 mg/kg bw

Substances présentant des limites d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires:

Nom	CAS	CE	N° de registre REACH	%	Classification du Règlement (CE) n°1272/2008	Conc. spécifique Limites spécifiques, facteurs M et ETA.
Propylène glycol	57-55-6	200-338-0		20-<50%	-;-,-	dermal: ATE = 20800 mg/kg bw-oral: ATE = 20000 mg/kg bw
Glycérine végétale	56-81-5	200-289-5		50-100%	-;-,-	dermal: ATE = 10000 mg/kg bw-oral: ATE = 12600 mg/kg bw

Substances qui sont des perturbateurs endocriniens selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, supérieur à 0,1%:

Non applicable

Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques ou très persistantes et très bioaccumulables, au-delà de 0,1%:

Non applicable

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation: Sortir du site d'exposition, se mettre à l'air frais, se reposer et consulter un médecin.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

Raspberry Tart, Liquide ne contenant pas de nicotine, 0mg

Exposition des yeux: Rincer immédiatement les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

Exposition de la peau: Retirer les vêtements contaminés. Laver abondamment au savon et à l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Ingestion: Rincer la bouche à l'eau et consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Non attendu, voir Section 4.1 pour plus d'informations.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Non attendu, voir Section 4.1 pour plus d'informations.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Milieux compatibles: Dioxyde de carbone, Voie sèche, Mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, possible libération: Monoxyde de carbone, composés organiques non identifiés.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire adapté.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter l'inhalation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Voir les mesures de protection dans les Sections 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Tenir à distance des canalisations, de l'eau de surface et souterraine et du sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Retirer les sources d'inflammation. Fournir une ventilation adéquate. Éviter l'inhalation excessive des vapeurs. Contenir immédiatement tout déversement à l'aide de sable ou de poudre inerte. Mettre au rebut conformément aux réglementations locales.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir également les sections 8 et 13.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

Raspberry Tart, Liquide ne contenant pas de nicotine, 0mg

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir à distance de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. - Interdiction de fumer. Porter un équipement de protection individuelle si nécessaire. Utiliser conformément aux bonnes pratiques de fabrication et d'hygiène industrielle. Utiliser dans des espaces correctement ventilés. Interdiction de boire, de manger ou de fumer lors de l'utilisation de ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit bien ventilé. Fermer correctement le conteneur. Conserver au frais. Fixer/Attacher le conteneur et l'équipement de réception. Utiliser un équipement électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant. Utiliser uniquement des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

For use in electronic cigarette devices: Utiliser conformément aux bonnes pratiques de fabrication et d'hygiène industrielle.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition sur le lieu de travail:

Ingrédient	CAS	CE	Description	Valeur
Propylène glycol	57-55-6	200-338-0	LEP R.U., valeur à long terme, mgm3	10
			Limite d'exposition à long terme (VEMP) (mg/m3)	474
			Limite d'exposition à long terme (VEMP) (ppm)	150
Glycérine végétale	56-81-5	200-289-5	Limite d'exposition à long terme (VEMP) (mg/m3)	10
			Limite d'exposition à court terme (15 minutes) (mg/m3)	30

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux / de la peau

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Protection respiratoire

Garantir une ventilation adéquate et continue afin d'éviter la formation excessive de vapeur et d'assurer le respect des limites d'exposition sur le lieu de travail. Si nécessaire, et en fonction des caractéristiques et des volumes d'utilisation, les contrôles techniques suivants peuvent être requis comme mesures de protection supplémentaires : a) Isoler les salles de mélange et les autres espaces où ce matériau est utilisé ou manipulé à découvert. Maintenir ces espaces à une pression inférieure à celle du reste de l'usine. b) Porter un équipement de protection individuelle - un appareil

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

Raspberry Tart, Liquide ne contenant pas de nicotine, 0mg

respiratoire agréé correctement installé et équipé d'une cartouche ou d'un boîtier filtrant la vapeur organique et d'un filtre à particules. c) Utiliser une ventilation par aspiration locale autour des réservoirs ouverts et des autres sources ouvertes entraînant une exposition potentielle afin d'éviter une inhalation excessive, y compris les espaces où le matériau est pesé ou mesuré à découvert. De plus, utiliser une ventilation par dilution générale dans l'espace de travail afin de supprimer ou de réduire l'éventuelle exposition du personnel. d) Utiliser des systèmes clos pour transférer et traiter ce matériau.

Voir également les Sections 2 et 7.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique/Couleur:	Clear, to pale yellow, viscous liquid
Odeur:	Characteristic - of Desserts
Seuil Olfactif:	Non déterminé
Point de fusion / point de congélation:	Non déterminé
Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	Non déterminé
Inflammabilité:	Non déterminé
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Non déterminé
Point d'éclair;	≥ 93.3 °C
Température d'auto-allumage:	Non déterminé
Température de décomposition:	Sans objet
pH:	Non déterminé
Viscosité cinématique:	Non déterminé
Solubilité;	Non déterminé
Coefficient de partage : n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé
Pression de vapeur;	Non déterminé
Densité et/ou densité relative:	1.1650
Densité de vapeur:	Non déterminé
Caractéristiques des particules:	Non déterminé

9.2. Autres informations Aucune disponibilité

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Ne présente aucun danger significatif de réactivité en soi ou au contact de l'eau.

10.2. Stabilité chimique

Bonne stabilité dans des conditions normales de conservation.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

Raspberry Tart, Liquide ne contenant pas de nicotine, 0mg

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non attendu dans des conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Éviter la chaleur extrême.

10.5. Matières incompatibles

Éviter le contact avec des acides forts, des alcalis ou des agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Non attendu.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange n'a pas été soumis à essai dans son ensemble concernant les effets sur la santé. Ces derniers ont été calculés à l'aide des méthodes énoncées dans le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP).

Ce matériel ne satisfait pas aux critères de classification des dangers pour la santé en vertu du Règlement (CE) n ° 1272/2008.

Toxicité Aiguë:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité aiguë par voie orale	Non applicable
Toxicité aiguë par voie cutanée	Non applicable
Toxicité aiguë par inhalation	Non disponible.
Corrosion/irritation cutanée:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésion oculaire grave/irritation oculaire:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT-exposition unique:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT-exposition répétée:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information sur les ingrédients dangereux du mélange

Non applicable

Voir les Sections 2 et 3 pour des informations complémentaires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Non applicable

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

Raspberry Tart, Liquide ne contenant pas de nicotine, 0mg

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité Non disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité Non disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol Non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Cette substance ne respecte pas les critères PBT/vPvB du Règlement REACH, Annexe XIII.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne Non applicable

12.7. Autres effets néfastes Non disponible.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Mettre au rebut conformément aux réglementations locales. Éviter de mettre au rebut dans les systèmes d'évacuation et dans l'environnement. Les conteneurs vides doivent être apportés à un site agréé de traitement des déchets pour leur recyclage ou leur mise au rebut.

SECTION 14: Informations relatives au transport

	14.1. Numéro ONU ou numéro d' identification	14.2. Nom d'expédition des Nations unies	14.3. Classe (s) de danger pour le transport	Sous-risque:	14.4. Groupe d'emballage
Règlement type de l'ONU	Non classé	-	-	-	-
IMDG	Non classé	-	-	-	-
ADR,RID,ADN	Non classé	-	-	-	-
ICAO TI	Non classé	-	-	-	-

14.5. Dangers pour l'environnement Elle n'est pas dangereuse pour le transport.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Aucun supplément

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non classé

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucun supplément

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

Raspberry Tart, Liquide ne contenant pas de nicotine, 0mg

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce produit.

SECTION 16: Autres informations»

Légende des révisions:

Non applicable

Code des abréviations:

Abréviation	Signification
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264	Se laver soigneusement après manipulation.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302/352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305/351/338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333/313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337/313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P391	Recueillir le produit répandu.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans: site d'élimination approuvé.
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégories de danger 2
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1A

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont à notre connaissance véridiques et exactes, cependant toutes les données, instructions, recommandations et/ou suggestions ne sont pas garanties.